



Mémoire de la Ville de Trois-Rivières

IMPACTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SUR LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES SUITE À LA FERMETURE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE GENTILLY-2

***Présenté le mardi 29 janvier 2013 devant la Commission de
l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
(CAPERN)***

M. Yves Lévesque, maire de la Ville de Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	TROIS-RIVIÈRES ET LE NUCLÉAIRE AU QUÉBEC	3
2.1	Contexte régional.....	3
2.2	Retombées économiques de l'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2.....	4
2.3	Retombées économiques de la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2	7
2.4	Conséquences socio-économiques de la fermeture et la non-réalisation de la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2.....	8
2.5	Une décision qui soulève de nombreuses questions.....	11
3	CONCLUSION	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Budget de la centrale nucléaire Gentilly-2 (2009).....	4
--	---

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Investissements à la centrale nucléaire Gentilly-2 (2009)	6
---	---

ANNEXES

ANNEXE A : ANALYSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, CONCEPTS ET
MÉTHODE

1 INTRODUCTION

Le présent mémoire de la Ville de Trois-Rivières est axé sur les principaux impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2, soit les impacts sociaux et économiques de la fermeture de la centrale sur la communauté, la population de la ville et la Ville de Trois-Rivières.

Le mémoire explique également comment le plan de diversification économique proposé par le gouvernement du Québec apparaît insuffisant et présentement loin de pouvoir être déployé pour atténuer les conséquences économiques de la fermeture et du déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2.

Le mémoire veut finalement souligner que les documents rendus publics par le gouvernement pour établir que le déclassement est une décision justifiée par des considérations économiques, passent sous silence certains coûts et des pertes économiques importantes causées par la fermeture et le déclassement de la centrale, autant pour la Ville de Trois-Rivières que pour l'économie et la dette du Québec.

2 TROIS-RIVIÈRES ET LE NUCLÉAIRE AU QUÉBEC

2.1 Contexte régional

Les centrales nucléaires de Gentilly-1 et Gentilly-2 ne sont pas localisées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, mais le secteur Ste-Marthe-du-Cap, à l'est, est situé presque qu'en face des centrales, sur la rive nord du St-Laurent. Du centre-ville de Trois-Rivières, les bâtiments du réacteur des centrales peuvent très bien être distingués.

Mais, plus important, la Ville de Trois-Rivières était le lieu de résidence de près de 70 % des 700 à 900 emplois bien rémunérés, ainsi que plusieurs centaines d'emplois indirects, et plus de 500 emplois induits par les dépenses régionales des salariés¹.

Avec Gentilly-1 et Gentilly-2, le nucléaire était, depuis plus de 50 ans, un pôle de développement économique important pour la Ville de Trois-Rivières dans un secteur de haute technologie, d'innovation technologique et de développement durable. La population de Trois-Rivières participait depuis le milieu des années 60 à la mise en œuvre de la technologie nucléaire CANDU au Québec, au Canada et à l'étranger.

La Ville de Trois-Rivières était d'autant plus impliquée dans le nucléaire, parce que c'est la ville la plus importante près du site des centrales nucléaires de Gentilly.

Et en conséquence, avec les années et le développement de l'expertise québécoise, un nombre important de fournisseurs de services s'était établi chez nous. Ces entreprises québécoises se sont grandement spécialisées et fournissaient une part importante des services en soutien à l'exploitation et à la réalisation des arrêts périodiques pour entretien, inspection et maintenance, et ce, pour environ 12 M\$ annuellement.

Aussi, avec le développement de la technologie nucléaire, l'université et les établissements d'enseignement collégial de la Ville de Trois-Rivières ont formé des ingénieurs et des techniciens qui ont fait carrière à Gentilly-2. Plusieurs d'entre eux ont même exporté leur expertise à travers le monde, à l'emploi des différentes firmes d'ingénierie et d'Hydro-Québec International.

¹ HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION, Octobre 2004, Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2.

2.2 Retombées économiques de l'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2

Ici, nous ne sommes pas dans l'expectative. La Ville de Trois-Rivières a reçu depuis près de 50 ans des retombées économiques importantes de la construction, de la mise en service et de l'exploitation des centrales nucléaires de Gentilly-1 et Gentilly-2. Le déclassement privera les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, et en grande partie la Ville de Trois-Rivières, des retombées économiques de plus de 100 M\$ par an pendant les 30 prochaines années, et de plus de 400 M\$ pour les activités de réfection interrompues.

Ces retombées découlent des emplois et de toutes les autres dépenses engendrées par les activités de la centrale Gentilly-2, soit les dépenses d'exploitation, les services et les immobilisations (investissements). On peut ajouter à ces montants 15 % supplémentaire de retombées induites par la dépense de revenu disponible par les ménages ayant reçu des salaires directs ou indirects.

Or, à titre d'exemple, les dépenses d'exploitation et d'entretien, ainsi que les investissements effectués sur une base récurrente (annuelle) à la centrale Gentilly-2 pour l'année 2009 sont présentés à la figure 1. Les postes budgétaires retenus pour l'évaluation des retombées économiques sont ceux qui requièrent une sortie de fonds².

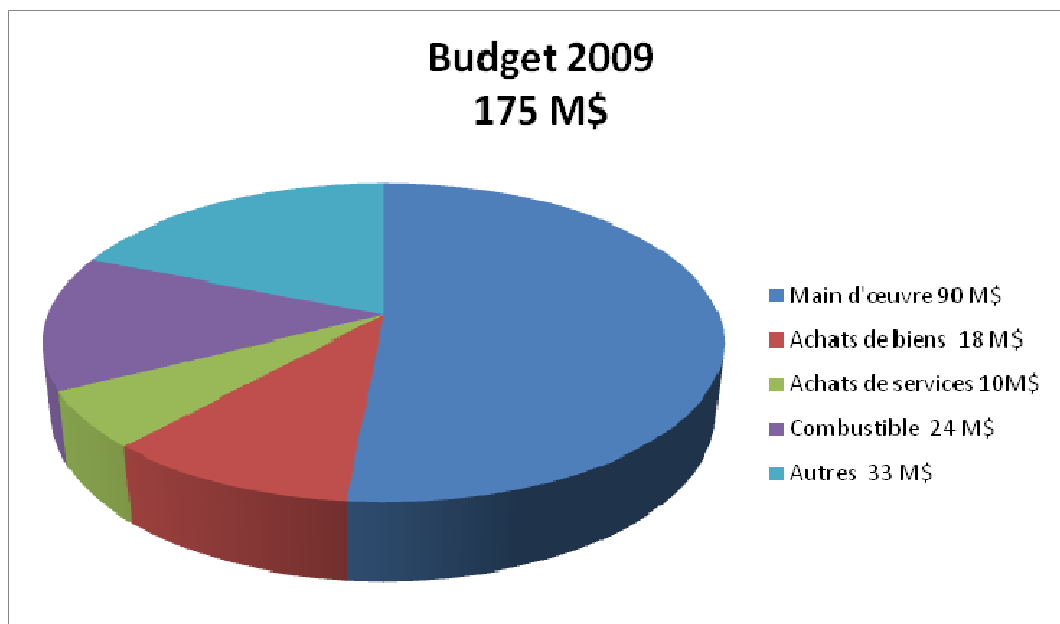


Figure 1: Budget de la centrale nucléaire Gentilly-2 (2009)

² Direction-Production nucléaire d'Hydro-Québec, Rapport d'activités de 2009.

Les principaux postes budgétaires sont les frais de main-d'œuvre ainsi que les achats et les locations de biens et services. La figure 1 révèle que le total des dépenses d'exploitation et d'investissement récurrentes de la centrale se chiffre à 175 M\$ en 2009; les coûts liés à la main-d'œuvre représentaient un peu plus de la moitié de ces dépenses soit 90 M\$.

En 2009, la masse salariale des employés de la centrale habitant dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec représentait une somme d'environ 73 M\$.

Ces salaires régionaux amplifiaient de façon importante les retombées économiques dont bénéficie le milieu. La centrale Gentilly-2 était d'ailleurs l'un des principaux employeurs régionaux puisque le nombre d'employés était d'environ 819 permanents et temporaires.

L'acquisition de biens et services par la centrale était effectuée auprès de divers fournisseurs dont plusieurs sont régionaux. Plus spécifiquement, les achats comprenaient l'acquisition ou la location de matériel ou d'équipements nécessaires aux activités d'exploitation et d'entretien de la centrale. En ce qui concerne les services, la centrale Gentilly-2 faisait appel à des firmes professionnelles dans des domaines spécialisés.

Pour l'année 2009, près de 61 M\$ ont été dépensés par la centrale en achats de biens et services externes de toutes sortes excluant le combustible et l'eau lourde. Notons que ce montant comprend les achats de biens et services requis pour l'exploitation ainsi que pour les immobilisations (investissements récurrents et non récurrents).

Les achats de biens et services externes réalisés auprès de fournisseurs régionaux représentaient environ le cinquième des achats totaux de 2009.

Au chapitre des investissements, une somme moyenne annuelle d'environ 20 M\$ était dépensée de façon récurrente. Selon l'historique des données financières de Gentilly-2, cette somme était investie pour des projets différents d'année en année, mais qui étaient nécessaires au maintien et à l'amélioration des activités de la centrale.

Voici à titre d'exemple, présentés au tableau 1, les principaux investissements effectués en 2009³. De ces investissements, plusieurs ont été effectués en vue de réaliser le projet de réfection et la poursuite de son exploitation. Depuis 2008, plusieurs investissements ont été réalisés avec cet objectif.

³ Direction-Production nucléaire d'Hydro-Québec, Rapport d'activités de 2009.

Tableau 1 : Investissements à la centrale nucléaire Gentilly-2 (2009)

Projet	Coûts
Réfection du système de ventilation de la salle de commande	1 023 000 \$
Remplacement du moteur de la pompe d'eau de service recirculée	494 000 \$
Remplacement du système de détection de rupture de gaine	235 000 \$
Remplacement du système de détection d'incendie dans le bâtiment de la turbine	312 000 \$
Remplacement de la boucle souterraine d'incendie	328 000 \$
Contrôles d'accès	3 016 000 \$
Remplacement des batteries 250 V c.c.	571 000 \$
Remplacement des relais de l'automatisme de transfert des barres à 6,9 kV	486 000 \$
Ajout de paniers dans les modules de stockage à sec CANSTOR nos 6 et 7	585 000 \$
Développement et déploiement d'un progiciel d'optimisation de la maintenance préventive des équipements	554 000 \$

À partir des dépenses représentatives d'une année normale d'opération à Gentilly-2, il est possible d'évaluer les effets directs qui découlent principalement des dépenses en salaires, les effets indirects générés par les achats auprès des fournisseurs, et les effets induits qui correspondent à l'impact économique supplémentaire engendré par les retombées directes et indirectes. La méthode d'évaluation des retombées économiques directes, indirectes et induites est présentée à l'annexe A et provient du rapport d'évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale Gentilly-2, déposé par Hydro-Québec lors des audiences publiques tenues en 2004.

Globalement, les quelque 175 M\$ dépensés pour les activités récurrentes de la centrale nucléaire Gentilly-2 en 2009 ont procuré de l'emploi équivalant à 990 années-personnes à l'échelle régionale et à plus de 1 200 années-personnes à l'échelle provinciale. Strictement pour les emplois directs à la centrale, il s'agissait de 670 et de 120 années-personnes pour le personnel permanent et temporaire, respectivement. Les dépenses de la centrale ont entraîné des retombées économiques respectives d'environ 105 M\$ à l'échelle régionale et 155 M\$ à l'échelle provinciale (ces dernières incluent les retombées régionales). Le ratio de retombées économiques en fonction du total des dépenses est d'environ 60 % au niveau régional et de plus de 85 % au niveau provincial, on peut facilement déduire que pour la Ville de Trois-Rivières, cela représente autour de 75 M\$ par année. Ce qui démontre l'apport économique significatif de la centrale nucléaire Gentilly-2 pour la ville.

Parallèlement aux retombées économiques générées par les activités d'exploitation de la centrale, d'autres activités associées à ses opérations entraînent des retombées économiques régionales et provinciales. Il convient de mentionner à ce titre la clientèle des voyages d'affaires découlant des ententes de coopération entre Gentilly-2 et différentes centrales nucléaires étrangères qui transitait par la région. À titre d'exemple, nous pouvons citer : la formation du personnel d'exploitation de la centrale nucléaire de Quinshan en Chine pendant laquelle des centaines de travailleurs ont séjourné chez nous durant quelques années, la formation sur le simulateur de Gentilly-2 des chefs de quart et opérateurs de la centrale d'Embalse d'Argentine qui s'effectuait sur une base annuelle.

De plus, la Direction production thermique et nucléaire (DPTN) d'Hydro-Québec Production soutenait financièrement, la chaire de recherche d'Hydro-Québec sur la puissance et l'énergie électrique de l'UQTR. Elle soutenait également la chaire universitaire de génie nucléaire de l'école Polytechnique de Montréal chaque année, ainsi que le Laboratoire de radioécologie de l'Université Laval. Par ailleurs, des bourses étaient également offertes aux étudiants des institutions d'enseignement mentionnées. La poursuite de l'exploitation aurait représenté un apport important en enseignement supérieur, en R&D et aurait pu contribuer à en faire un centre d'excellence canadien et mondial en génie industriel.

Également, depuis la mise en service de la centrale Gentilly-2, Hydro-Québec a versé en outre des sommes dépassant 7 à 8 M\$ au gouvernement du Québec pour le développement du plan externe des mesures d'urgence ainsi que plus de 200 000 \$ à Bécancour et Champlain pour l'amélioration de leur plan municipal de mesures d'urgence. Enfin, la centrale Gentilly-2 participait fréquemment sous la forme de dons ou de commandites à différents événements organisés dans la région.

L'exploitation de la centrale Gentilly-2 a non seulement généré des retombées économiques importantes notamment pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec ainsi que dans l'ensemble du Québec. Elle a aussi généré pendant ses 29 années d'exploitation des revenus annuels de plus de 200 M\$ et des profits de plus de 4 milliards de dollars pour Hydro-Québec.

2.3 Retombées économiques de la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2

Selon l'étude d'évaluation des impacts économiques générés par une fermeture hypothétique de la centrale Gentilly-2, la dépense directement associée au projet de réfection aurait engendré des retombées additionnelles dans l'économie régionale de même que dans l'économie québécoise. La réfection de la centrale nécessitait un investissement pour les années 2008 à 2015 estimé à environ 2,5 milliards de dollars en 2010 sur la base des coûts de la réfection de Point Lepreau. Les effets attendus du projet dans l'économie régionale et en grande partie pour la Ville de Trois-Rivières étaient estimés au minimum à :

- retombées directes de 320 M\$ s'accompagnaient de 1 625 emplois directs;
- retombées indirectes de 40 M\$ s'accompagnaient de 340 emplois indirects;
- retombées induites de 50 M\$ s'accompagnaient de 520 emplois induits.

Pour l'ensemble du Québec, les retombées économiques directement reliées au projet de réfection sont estimées à environ 1,3 milliard de dollars. Le nombre d'emplois en génie pour la réalisation du projet est de l'ordre de 500 années-ingénieurs. Ces emplois additionnels aux emplois pour l'exploitation de la centrale étaient comblés par des sociétés d'ingénierie du Québec telles que : SNC-Lavalin, Dessau, GENIVAR, Johnston-Vermette, et ce, à travers leurs bureaux régionaux respectifs établis à Trois-Rivières et à Bécancour, et dont plusieurs avaient pris des initiatives et mené des actions importantes en vue de la réfection.

De plus, la main-d'œuvre d'entretien aurait été fournie par des firmes établies depuis plusieurs années à Trois-Rivières soient Ganotec et Maco dont leur développement avait été particulièrement soutenu pendant de nombreuses années, par plusieurs contrats d'entretien de la centrale.

Que ce soient les firmes d'ingénierie ou d'entretien, leurs dirigeants sont unanimes à dire que le niveau de qualité exigé dans une installation de haute technologie pour réaliser leur mandat à centrale a contribué de façon significative à étendre leurs activités dans d'autres domaines activités.

2.4 Conséquences socio-économiques de la fermeture et la non-réalisation de la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2.

De façon générale, pour l'économie québécoise, des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie et en particulier pour la Ville de Trois-Rivières, la non-réalisation de la réfection de la centrale et la non-poursuite de son exploitation pour les 25 à 30 prochaines années est une catastrophe au point vue économique. D'autant plus que nos régions souffrent encore des nombreuses fermetures d'usine des dernières années.

De plus, les plus récentes statistiques de l'emploi nous font découvrir que déjà depuis la dernière année, la force de travail active s'est affaïssée de 11 % pour la Ville de Trois-Rivières. Cela se traduit par quelques milliers de travailleurs en moins.

La fermeture de la centrale vient amplifier le fléchissement de l'emploi déjà amorcé. Si on ajoute à cela l'incertitude permanente qui plane sur nos usines à papier, il sera difficile de poursuivre l'élan d'un essor économique amorcé lors des dernières années. De manière générale, la région a un taux de création d'emplois qui représente la moitié de celui du Québec. On remarque aussi que, peu importe la période, le secteur primaire et l'activité manufacturière sont en moins bonne santé que dans le reste du Québec. Si la construction a progressé en Mauricie,

elle se retrouve nettement inférieure à la performance du Québec en la matière. Le tertiaire à la production affiche un meilleur bilan comme les activités relevant de la consommation, mais la composante gouvernementale progresse à un rythme passablement moindre⁴.

En utilisant les coûts de la réfection de la centrale de Point Lepreau qui est maintenant retournée en service, on évalue à 400 M\$ les retombées économiques et à près de 2500 emplois (directs, indirects et induits) pour ce projet de 2,5 milliards de dollars, qui se serait réalisé, non pas en territoire autochtone et éloigné, mais bien au cœur du Québec dans une région où plus de 70 % de la population supportait ce projet. Si nous prenons le coût du projet établi dans le rapport d'Hydro-Québec de 4,3 milliards de dollars, on en déduit tout de suite une augmentation significative.

De plus, l'exploitation pour encore 25 à 30 années de cette centrale, tout en contribuant de façon significative et fiable à la production d'électricité, à l'abri des manques d'eau, sans production de gaz à effet de serre, en contribuant de façon active à la stabilisation du réseau d'Hydro-Québec, tout en consolidant les 800 postes très bien rémunérés, aurait contribué avec un budget d'exploitation de 4,3 à 5,2 milliards de dollars (\$ de 2009) à des retombées économiques régionales de l'ordre de 2,6 à 3,1 milliards et plus spécifiquement d'environ 1,8 à 2,2 milliards pour la Ville de Trois-Rivières. Sans oublier d'ajouter à ces retombées économiques, les profits de la vente de cette électricité, une donnée souvent oubliée dans le débat actuel.

Plus spécifiquement pour la Ville de Trois-Rivières, les conséquences se répercutent à plusieurs niveaux :

Au niveau des emplois

À l'annonce de la fermeture, tous les employés temporaires de la centrale ont été mis à pied. Par conséquent, étant donné que 70 % habitent Trois-Rivières, déjà plus de 70 citoyens (nes) de la ville ont perdu leur emploi. Le personnel permanent et syndiqué sera relocalisé, non sans difficulté puisque ce sont des emplois surspécialisés.

En fait, déjà certains ont choisi ou choisiront de s'expatrier en Ontario ou encore au Nouveau-Brunswick pour poursuivre leur carrière. Pour d'autres, ils accepteront des postes ailleurs à l'intérieur de l'entreprise. Par conséquent, pour la Ville de Trois-Rivières, ce sont des centaines de citoyens qui quitteront la ville avec toute leur famille.

⁴ Emploi-Québec Mauricie, Les perspectives sectorielles en Mauricie - Horizon 2011, juin 2007.

Fournisseurs de services

Ingénierie

Avec les années, les grandes compagnies d'ingénierie avaient développé un savoir-faire dans le nucléaire, afin de remplacer l'expertise des firmes provenant de l'extérieur du Québec. Des bureaux régionaux avaient été ouverts à Trois-Rivières. De plus, des firmes d'ingénierie régionales n'avaient pas hésité à se positionner dans ce marché et avaient du succès.

Déjà, deux firmes d'ingénierie localisées à Trois-Rivières ont décidé suite à l'annonce de la fermeture de se désengager dans ce secteur, soit GENIVAR et Dessau. La firme régionale Johnston-Vermette a été dans l'obligation de mettre à pied 30 ingénieurs depuis l'annonce de la fermeture. D'autres ont décidé de s'orienter vers le marché de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Toute l'expertise québécoise qui avait connu des succès à l'extérieur du Québec et au niveau international va tout simplement disparaître ou encore déménager à l'extérieur du Québec.

Autres fournisseurs

Plusieurs autres fournisseurs de service comme : Ganotec et Maco, qui avaient développé une expertise en entretien de centrales nucléaires, seront forcés de développer d'autres marchés. Ces entreprises avaient déjà établi leur planification pour réaliser la réfection et poursuivre leurs activités d'entretien pour les 25 à 30 ans d'exploitation à raison de 1,5 à 2 M\$ par arrêt de centrale pour entretien, en plus de lorgner sur les réfections des centrales nucléaires ontariennes. Pour ces fournisseurs de services établis à Trois-Rivières, ce sont des pertes de revenus importants.

Université et CÉGEPs

L'école d'ingénierie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et les collèges d'enseignement général et professionnel ont contribué à former de nombreux ingénieurs et techniciens de la centrale nucléaire Gentilly-2. L'école d'ingénierie de l'UQTR a également développé, en collaboration avec différents services de la centrale, une grande expertise en fiabilité des systèmes et en génie industriel.

Pour les maisons d'enseignement de la cité trifluvienne, la fermeture de Gentilly-2 met fin à un employeur privilégié pour les finissants de ces institutions, qui plus est, permettait à ces nouveaux diplômés de faire carrière dans leur région pour une bonne partie d'entre eux. Ce qui était un atout très intéressant pour les gestionnaires de la centrale.

La fermeture entraînera donc une diminution de la clientèle étudiante, en plus d'affecter certains programmes de recherche. Les fermetures antérieures d'usines se sont souvent traduites par une baisse de la clientèle étudiante. À titre d'exemple, lors des fermetures de papetières, le nombre d'étudiants de l'école d'ingénierie est passé de 900 à 400 étudiants. Enfin l'exploitation

de la centrale effectuait une veille technologique dans le domaine nucléaire, ce qui permettait ainsi à l'UQTR de se tenir à la fine pointe de la technologie et d'exporter son savoir-faire.

De plus, l'industrie nucléaire au Québec a permis de créer l'institut de génie nucléaire de l'École Polytechnique de Montréal et de mettre sur pied le laboratoire de radioécologie de l'Université Laval.

2.5 Une décision qui soulève de nombreuses questions

Comme vous pouvez le constater, la non-réalisation de la réfection de la centrale et son démantèlement ont déjà et auront des conséquences désastreuses pour la Ville de Trois-Rivières, la région de la Mauricie et le Centre-du-Québec.

La publication du rapport d'Hydro-Québec justifiant la décision de mettre fin à la production de la centrale et d'abandonner le projet de sa réfection, conjuguée à une volonté régionale d'en poursuivre l'exploitation après sa réfection, soulève plusieurs questions.

- Le rapport affirme que l'estimation des coûts de la réfection de Gentilly-2 est établie à 4,3 milliards de dollars, sur la base du retour d'expérience des réfections de Point Lepreau et de Wolsong, deux centrales nucléaires de même puissance. Or, le coût final de la réfection de Point Lepreau est maintenant rendu public. Il est de l'ordre de 2,5 milliards de dollars, malgré les problèmes rencontrés maintenant résolus pour Gentilly-2. Le coût final rendu public de la réfection des unités 1 et 2 de Bruce A est de 4,5 milliards de dollars, deux unités produisant 750 MW chacune. Par conséquent, comment expliquer une évaluation supérieure de plus de 1,8 milliard de dollars à ce qui a été réalisé dans 4 projets identiques à la réfection de Gentilly-2, et ce, avec en plus un retour d'expérience considérable qui éviterait de faire les mêmes erreurs et permettrait d'en réduire les coûts?
- Comment peut-on justifier d'abandonner le projet le plus rentable d'Hydro-Québec (même avec un investissement de 4,3 milliards de dollars) pour un coût de production de 8,3 cents du kWh pour compléter la réfection?
- Comment peut-on affirmer que le coût de production de 8,3 cents du kWh n'est pas justifié au plan financier pour Hydro-Québec alors que les projets éoliens, de biomasse et de centrales hydrauliques sont à plus de 13 cents du kWh?
- Comment expliquer que l'évaluation et la décision du gouvernement ne tiennent pas compte des retombées économiques directes et indirectes de plus de 100 M\$ par an, pendant les 30 prochaines années provenant de l'exploitation de Gentilly-2, qui sont largement plus élevées que celles des projets éoliens et de biomasse?
- Comment peut-on justifier une décision d'une telle importance économique pour l'avenir du Québec sur la base d'une prévision de revenu d'Hydro-Québec de 4 cents du kWh pour les 4 prochaines années alors qu'il y a 4 ans les prévisions utilisées par Hydro-Québec étaient

de plus de 8 cents du kWh? Ne doit-on pas au minimum être concerné par l'incertitude des prévisions utilisées par Hydro-Québec?

- Comment peut-on justifier d'accepter une radiation d'actif de 1,8 milliard de dollars (70 % du profit déclaré par Hydro-Québec en 2011) engagé dans le projet de réfection de Gentilly-2 autorisé et débuté en 2008?
- Comment justifier d'augmenter la dette du Québec de plus de 1,3 milliard de dollars (soit 6 fois le budget annuel de la Ville de Trois-Rivières ou environ 4 % du budget annuel du ministère de la Santé ou encore 8 % du budget annuel du ministère de l'Éducation) et d'augmenter la dette d'Hydro-Québec de 500 millions de dollars pour radier un actif qui pourrait être rentabilisé?
- Comment peut-on justifier qu'un fond de 200 M\$ saura combler toutes les pertes économiques du Québec associées à l'augmentation de la dette de 1,3 milliard, à la perte de retombées de 400 millions de dollars pour la réfection de Gentilly-2 et de 100 millions de dollars par année pendant les 30 années d'exploitation de Gentilly-2 dans les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie?
- Comment justifier qu'on propose d'éliminer plus de 800 postes bien rémunérés dans un secteur de haute technologie et d'innovation technologique, une industrie mature qui a fait ses preuves et une source d'énergie, fiable, sûre, et un mode de production important de toutes les stratégies envisagées pour la production d'énergie à faible émission de gaz à effet de serre?

3 CONCLUSION

En conclusion,

- Compte tenu de l'importance des impacts socio-économiques de la fermeture de la centrale nucléaire sur le Québec, les régions et la Ville de Trois-Rivières ;
- Étant donné que la population des régions a manifestement fait savoir qu'elle souhaitait la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire ;
- Étant donné qu'à la suite d'une importante étude d'avant-projet, d'une étude d'impact environnemental, de nombreuses démarches d'information et d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), les autorisations gouvernementales ont été obtenues ;
- Compte tenu des questions soulevées par les chambres de commerce, les villes, et la population elle-même (voir la pétition déposée à l'Assemblée nationale) ;
- Étant donné que la justification économique de la fermeture démontre de nombreuses faiblesses ;
- Étant donné que plusieurs experts ont affirmé que la réfection de la centrale, le meilleur projet d'Hydro-Québec malgré un coût estimé à 4,3 milliards de dollars, pourrait se faire à meilleurs coûts, étant donné le retour d'expérience de Point Lepreau, Bruce Power et Wolsong ;
- Étant donné que l'argumentation concernant l'expertise à développer dans le démantèlement de centrale nucléaire est tout à fait irréaliste ;

Il s'avère que la décision précipitée d'Hydro-Québec et du gouvernement du Québec n'a pas permis d'évaluer tous les coûts et impacts économiques de la décision de même que tous les scénarios pour réaliser la réfection et rentabiliser la poursuite de l'exploitation à meilleurs coûts.

Il est donc évident qu'une réévaluation complète du dossier doit être exigée et que l'on sursoie à toutes activités de démantèlement à la centrale nucléaire Gentilly-2.

ANNEXE A :
ANALYSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, CONCEPTS ET MÉTHODE

L'analyse des retombées économiques décrit la nature et le niveau d'activités économiques générées par un projet ou une activité quelconque. De manière générale, deux principaux types de dépenses sont à l'origine des impacts économiques de la centrale Gentilly-2. Ces impacts sont ressentis au niveau régional ou provincial. Ce sont :

- les salaires versés à la main-d'œuvre qui réside en région ou au Québec;
- les dépenses effectuées pour l'achat de biens et services auprès de fournisseurs régionaux et provinciaux.

À partir de ces dépenses, les retombées économiques peuvent être classées en deux grandes catégories qualifiées d'effets primaires et d'effets secondaires. Les effets primaires sont définis comme étant les effets directs et indirects d'une dépense initiale. Ils sont constitués de la masse salariale de la centrale ainsi que des achats en biens et services effectués auprès des fournisseurs. De façon plus spécifique :

(i) **Les retombées directes** correspondent aux revenus engendrés par les dépenses directes de la centrale dans l'économie régionale et provinciale. Premièrement, l'exploitant de Gentilly-2 verse des salaires à ses employés. Deuxièmement, par ses achats de biens et services (matières premières, produits semi-finis, service à la production, etc.), l'exploitant engendre des recettes chez ses fournisseurs de premier niveau, dont une partie est constituée de revenus touchés par les employés et les propriétaires de ces entreprises.

(ii) **Les retombées indirectes** représentent les revenus dont bénéficient les propriétaires et les employés des entreprises situées dans la chaîne des fournisseurs intermédiaires. En effet, les fournisseurs de premier niveau doivent eux-mêmes acheter des biens et services auprès d'autres entreprises (fournisseurs de second niveau), dont certaines produisent au niveau régional ou provincial, ce qui entraîne des revenus pour d'autres employés et propriétaires et ainsi de suite.

Les effets secondaires concernent :

(iii) **Les retombées induites** engendrées par les dépenses de consommation des ménages qui bénéficient des retombées directes et indirectes de la centrale. Une partie de ces biens et services est consommée dans l'économie de la région ou du Québec (par exemple, dans commerces de détail.

Référence :

HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION, Octobre 2004,
Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale de Gentilly-2.